



PROCES VERBAL DE CONSEIL MUNICIPAL

Date du conseil municipal : le 18 décembre 2017.

Date de convocation du conseil municipal : le 7 décembre 2017.

Lieu du conseil municipal : Mairie de SAINT CLAR DE RIVIERE

Heure du conseil municipal : la séance est ouverte à 20 h 30.

Listes des présents, absents et pouvoirs :

PRESENTS : MM. Etienne GASQUET, Andrée CARDONA, Jocelyn CIMBER, Martine GIULIANI (arrivée à 20h54), Loïc MAHE, Jérôme PACHECO, Carine RIBEIRO-SAND, Jacques RIZZO, Annie SUD.

ABSENTS : Pierre ALFONSO, Geneviève CASTEX, Virginie CAZAUX, Frédéric MERLY, Jean-Pierre PAVAN, Barbara TROUGNAC (procuration à Etienne GASQUET).

Nomination de la secrétaire de séance : Madame Annie SUD a été nommée secrétaire de séance.

I. LE MURETAIN AGGLO : CONVENTION VOIRIE (63/2017)

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire de renouveler la convention de mise à disposition de services entre la Commune et Le Muretain Agglo pour l'entretien des voiries communales hors chemins ruraux du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal approuve les termes de la convention de mise à disposition des services et autorise le Maire, ou à défaut son représentant, à signer les conventions avec la communauté d'agglomération Le Muretain Agglo et toutes pièces se rapportant à son exécution.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Carine	RIBEIRO-SAND
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC



II. D.E.T.R. 2018 : ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE C 490 (64/2017)

Monsieur le maire rappelle la nécessaire acquisition par voie d'expropriation de la parcelle cadastrée C 490 pour l'extension de la cour de récréation du groupe scolaire ZAMOYSKI. Cette acquisition est passée en jugement le 13 juin 2017 ; l'indemnité de dépossession a été fixée à 64 700.00 €.

Afin de financer cette acquisition, il propose de solliciter une D.E.T.R. auprès des services de la Sous Préfecture.

Ainsi le plan de financement s'établirait comme suit :

COÛT DE L'OPERATION :

Foncier
64 700 Euros

Plan de FINANCEMENT

Subvention sollicitée : DETR 60% du montant	38 820 Euros
Part Communale	25 880 Euros
Montant TOTAL	64 700 Euros

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de finaliser l'acquisition de la parcelle C 490 par la signature d'un acte chez Maître VERDIER, notaire à Saint Lys (31470) ou chez Maître BURGARD, notaire à VILLEMUR SUR TARN (31340) et de solliciter la D.E.T.R. 2018 auprès des services de la Sous Préfecture pour le financement de cette acquisition.

Des négociations sont en cours afin de se porter acquéreur de deux parcelles supplémentaires appartenant aux héritiers de Monsieur MARTY.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Carine	RIBEIRO-SAND
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

III. ECLAIRAGE PUBLIC ET HORLOGES ASTRONOMIQUES (65/2017) cette délibération annule et remplace la délibération n° 67/2016

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la demande de la commune, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

- Le remplacement de cellules par des horloges astronomiques avec réglage pour une extinction la nuit : P21 LA RUETTE, P21a LA RUETTE, P11 LANO, P22 BIGNASSOS, P18 PITON, P7 SAGAYOT, P19 route de Cambernard, P10 GRAVETTE, P6 BOURDETTE, P18 PRISES de DERRIERE, P3 ROUTE DE St LYS.



Monsieur le maire propose une extinction de 00h00 à 5h00 du matin.

Arrivée de Martine GIULIANI à 20h54.

Loïc MAHE demande s'il existe des contraintes d'illumination sur certains secteurs et si la place et l'église sont concernées par cette proposition. Monsieur le Maire indique qu'il n'existe aucune contrainte et qu'il serait souhaitable d'appliquer cette extinction à l'ensemble du village, sachant que généralement les cambriolages se déroulent en journée.

Martine GIULIANI trouve sinistres les villages se trouvant dans le noir absolu. Il faudra absolument communiquer au préalable. Andrée CARDONA indique qu'il faudrait prévoir une période de test ; l'idéal serait effectivement de mettre en place des radars permettant l'éclairage aux passages des véhicules et des piétons. Une information sera distribuée dans les boîtes aux lettres.

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à l'extinction de l'éclairage nocturne dans le village de 00h00 à 5h00 du matin avec une phase de test et d'en informer au préalable les administrés.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Carine	RIBEIRO-SAND
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

IV. DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018 (66/2017)

Monsieur le maire rappelle les dispositions de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales.

Il précise que dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal décider d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement dans la limite de 25 % des investissements budgétisés l'année précédente.

Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements 2018 du budget principal dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2017.

**Nom des votants :**

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Carine	RIBEIRO-SAND
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

**V. DM N°3 AU BUDGET COMMUNAL 2017 : ECRITURES
D'AMORTISSEMENT D'UNE FACTURE D'ADDITION D'EAU
POTABLE DE L'EXERCICE 2016 (67/2017) ET DUREE
D'AMORTISSEMENT (68/2017).**

Monsieur le maire indique la nécessité de passer une décision modificative sur le budget primitif 2017 afin de passer les écritures d'amortissement d'une dépense d'adduction de réseau d'eau potable mandatée sur l'exercice 2016 ; il s'agit d'une facture de l'entreprise BAYOL que le SIECT aurait dû prendre en charge.

Elle se présente de la façon suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 022 : Dépenses imprévues Fonct	571,00 €	
TOTAL D 022 : Dépenses imprévues Fonct	571,00 €	
D 6811 : Dot.amort.immos incorp.& corp		571,00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		571,00 €
R 281531 : Amort.réseaux adduct° eau		571,00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		571,00 €
R 1322 : Régions	571,00 €	
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	571,00 €	

D'autre part, la durée d'amortissement fixée à 60 ans pour ce type de dépense est ramenée à 15 ans.

Monsieur le maire indique qu'il va falloir prochainement se rapprocher d'un syndicat qui réunira les compétences assainissement et eau potable ainsi que le SPANC gérant l'assainissement autonome. Il rajoute par ailleurs que les SIVOM vont être amenés à disparaître et seront remplacés par des sociétés. Loïc MAHE craint une privatisation et une augmentation des tarifs.



Sur proposition du maire et après avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de voter la DM n°3 au BP 2017 comme décrit ci-dessus et passe à 15 ans la durée d'amortissement de la dépense d'adduction de réseau d'eau potable.

Nom des votants :

Prénoms	Noms
Etienne	GASQUET
Andrée	CARDONA
Jocelyn	CIMBER
Martine	GIULIANI
Loïc	MAHE
Jérôme	PACHECO
Carine	RIBEIRO-SAND
Jacques	RIZZO
Annie	SUD
Barbara	TROUGNAC

VI. G.E.M.A.P.I. : LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS

Au 1^{er} janvier 218, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (G.E.M.A.P.I.) deviendra une compétence obligatoire des E.P.C.I.

A ce stade les communes du Muretain Agglo n'ont pas à délibérer, elles devront le faire à la demande des syndicats.

VII. QUESTIONS DIVERSES

1 – Chemin de randonnées : Loïc MAHE présente les 3 circuits de chemin de randonnées : tour 1 de 2550 m, tour 2 de 4000 m et tour 3 de 8100 m. Des devis ont été demandés pour des panneaux de signalisation. Monsieur GASQUET propose de réaliser cette année la signalisation du petit chemin. Reste à déterminer le nom des circuits.

2 – Propriétés communales : la commune possède 25 ha, avec une acquisition en moyenne d'1 ha par an.

3 – Travaux de la maison civile et associative : d'ici 15 jours les travaux seront terminés. La VMC a été installée, la rampe d'accès est en cours de réalisation. Loïc MAHE indique qu'il est dommage de ne pas avoir intégré de toilettes dans le bâtiment.

4 – Voirie : au centre du village la bande centrale devra être peinte pour plus de visibilité. Le panneau d'entrée d'agglomération depuis SAINT LYS a été déplacé. Route de Rieumes, le passage à 30 k/h sera programmé.

5 – Agence postale : samedi 23 la Poste est fermée, aussi Micheline propose de travailler vendredi matin afin de pallier la fermeture de samedi. Une communication sera faite à ce sujet.

6 – Les bus TISSEO circuleront à partir du mois de janvier.

7 – Eglise : le crépi est abimé. L'architecte doit envoyer une palette de couleur.



8 – Transport scolaire via le collège Louisa Paulin : le bus est souvent en retard et le chauffeur conduit trop vite. Ces dysfonctionnements ont été signalés au service transport du Conseil Départemental et chaque parent souhaitant se plaindre de ces agissements devra faire un courrier au Conseil Départemental.

9 – Loïc MAHE fait le bilan de la réunion du Conseil Départemental qui s'est déroulée à l'Agglo. Celle-ci était surtout axée sur les pistes cyclables. Il indique travailler de concert avec la mairie de Labastidette pour un cheminement entre les deux communes et notamment la traversée du Touch. Monsieur GASQUET précise que la compétence pistes cyclables appartient à l'Agglomération.

10 – Numérique : le Département investi pour mettre la fibre, aussi souvent orange n'intervient plus sur le réseau pour les réparations.

11 – Les vœux à la population se dérouleront samedi 6 janvier à 18h00 et la galette le dimanche 7 janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h24.

Tableau des signataires :

Noms	Prénoms	Signatures
GASQUET	Etienne	
CARDONA	Andrée	
CIMBER	Jocelyn	
GIULIANI	Martine	
MAHE	Loïc	
PACHECO	Jérôme	
RIBEIRO-SAND	Carine	
RIZZO	Jacques	
SUD	Annie	